

EN FOI DE QUOI les soussignés, dûment autorisés à cette fin, ont signé la présente Convention.

FAIT en double exemplaire à Londres le 8 septembre 1978, en langues anglaise et française les deux textes faisant également foi.

PAUL MARTIN
Pour le Gouvernement du Canada

FRANK JUDD
Pour le Gouvernement du Royaume-
Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande
du Nord